



C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#1
JUN 2024



Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Louis Cottigny
Président de Pas-de-Calais habitat

DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : www.pasdecalais-habitat.fr Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

Connectez-vous sur
www.pasdecalais-habitat.fr
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

Attention : vous devez créer un nouveau compte même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est
disponible sur les stores



89% DES LOCATAIRES SONT
SATISFAITS DE
PAS-DE-CALAIS HABITAT*

*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce
QR-Code pour
en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62
NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr



EMBARRASSANTS ENCOMBRANTS

L'arrivée des beaux jours est souvent synonyme de grand ménage dans la maison. On se retrouve souvent avec beaucoup d'objets devenus inutiles dont on souhaite se débarrasser.

Afin de conserver un environnement et un cadre de vie agréable, nous vous rappelons que le dépôt d'encombrants est interdit en pied de bâtiments et dans les conteneurs poubelle.

De même, pour la sécurité de tous, le stockage d'objets quels qu'ils soient : les encombrants, mais aussi les poussettes, les vélos, les trottinettes, les scooters..., est interdit dans les parties communes. Ils présentent un danger pour les habitants : risque de chute, risque d'incendie et constituent une gêne pour les services de secours lorsqu'ils doivent intervenir dans l'immeuble.



Le stockage d'objets dans les parties communes représente un danger : il est interdit.

Déchetteries : la solution

Pour se débarrasser de ses encombrants, la solution est de les amener dans une déchetterie où ils seront recyclés. Gérées par la Communauté d'agglomération Ternoiscom, 5 déchetteries vous accueillent à **Auxi-le-Château, Fontaine-les-Boulans, Frévent, Pernes-en-Artois et Saint-Pol-sur-Ternoise** :

- du mardi au samedi de **9h à 12h** et de **14h à 18h** d'avril à septembre
- du mardi au samedi de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h** d'octobre à mars

Plus d'informations sur www.ternoiscom.fr

VOTRE AGENCE

Résidence Mieux Vivre, bâtiment les Fauvettes à St-Pol-sur-Ternoise

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

- Lundi de **9h à 12h**
- Mardi de **14h à 16h30**
- Jeudi et vendredi de **9h à 12h**



Votre responsable d'agence :
Yannick Pinte

Avec l'équipe de proximité, il est le garant de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

Votre conseillère logement vous reçoit lors de ses permanences :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **9h à 12h**

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

Votre conseillère sociale vous reçoit lors de ses permanences :

- Mardi de **14h à 16h30**

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :
☎ 03 21 62 62 62

Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :



03 21 21 93 10
monlogista.fr